

22 mai 2021 -11:03

Appartient à [Conseil des ministres du 21 mai 2021](#)

Plan d'action pour l'accès à la protection sociale pour les travailleurs salariés et non-salariés

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur un projet de plan d'action pour l'accès à la protection sociale des travailleurs salariés et non-salariés dans le cadre de la recommandation du Conseil de l'Union européenne.

La Belgique a une longue tradition de garantie de protection sociale pour tous. Notre pays souscrit donc à la recommandation du Conseil de l'Union européenne en faveur d'une protection sociale accessible et aux principes qui en découlent. Par conséquent, il est important de soumettre un plan d'action convaincant, contribuant ainsi à la convergence sociale ascendante au sein de l'Union européenne et au fonctionnement de la méthode ouverte de coordination dans le domaine de la politique sociale.

Le Conseil des ministres a marqué son accord sur le projet de plan d'action élaboré dans ce cadre, sans préjuger de l'élaboration des mesures individuelles qu'il contient. Par ailleurs, il demande :

- au ministre des Affaires sociales et au ministre des Indépendants d'associer étroitement le Conseil national du travail et le Comité général de gestion pour le statut social des travailleurs indépendants à la poursuite de l'élaboration et à la mise en œuvre de ce plan d'action
- au ministre des Affaires sociales d'introduire le plan d'action auprès de la Commission européenne et du *Social Protection Committee*

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be